



Succession communauté des biens

Par **Pulls**, le **25/09/2019** à **03:35**

Bonjour,

Mes parents étaient mariés sous le régime monogamique avec communauté des biens. Quelques années après, mon père a illégalement épousé une autre femme régime polygamique alors que ma mère était toujours en mariage. Aujourd'hui tous les 3 parents sont décédés et je suis tout le temps menacé par les enfants issus du 2eme mariage. Je voudrais savoir si je peux revendiquer la quote part (moitié) des biens acquis par mon père et ma mère dans leur premier mariage ? Y a-t'il une durée de prescription ?

Merci.

Par **amajuris**, le **25/09/2019** à **13:42**

bonjour,

votre situation ne concerne pas le droit français qui ne reconnait pas la polygamie.

salutations